COMMUNE DE SAINT-BEAUZIRE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DU BUDGET UNIQUE 2023

Adresse : 1, Rue du Pont Neuf 63360 SAINT-BEAUZIRE

Tél : 04.73.33.92.59

MAIL : saint-beauzire.mairie@wanadoo.fr

La Loi NOTRe du 7 août 2015 crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette présentation brève et synthétique retrace les informations financières essentielles, elle doit être jointe aux prévisions budgétaires afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune.

Préambule

Le budget 2023 de la commune se caractérise :

- **En fonctionnement :** par une stabilité par rapport au budget de 2022 avec un montant de 1 940 169.41€.
- **En investissement :** par une augmentation de plus de 150 000.00 € par rapport au budget voté en 2022 soit 898 350.98 €.

Ceci s'explique notamment par le lancement du chantier du nouveau restaurant scolaire et l'engagement budgétaire d'une somme de 97 476 € correspondant aux honoraires de maîtrise d'œuvre (architecte) et par une opération d'isolation, de rénovation des réseaux électriques, informatiques et d'éclairage du bâtiment de la mairie pour un montant de 45 546.60 €.

Ce budget permettra à la commune à poursuivre son désendettement pour un montant de 163 810.66€ € en remboursement de capital et 38 086.47 € en remboursement des intérêts soit un total de 201 897.13 €.

Au 31 décembre 2022 la commune avait une capacité de désendettement de 5.5 ans bien en dessous du seuil d'alerte qui est de 12 ans. Le montant de la dette à cette date est de 1 100 760.57€

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Montant du Budget Primitif 2023 : 1 940 169.41 €

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant de la commune.

Dépenses :

Elles se répartissent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – 2023

CHAPITRES	BP 2023
011 – Charges à caractère général	699 709.00 €
012 – Charges de Personnel	733 372.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	153 280.00 €
66 – Charges financières	38 086.47 €
67 – Charges exceptionnelles	2 000.00 €
014 – Atténuation de produits	94 326.00 €
022 – Dépenses imprévues	10 000.00 €
023 – Virement à l'investissement	196 708.78 €
042 – Opérations d'ordre	11 847.16 €
68 – Dotation aux amortissements provisions	840.00 €
TOTAL	**1 940 169.41 €**

Le montant des charges à caractère général est quasi identique à 2022, toutefois il a été tenu compte des envolées des prix de l'énergie. Ainsi il a été prévu 120 000 € pour les dépenses d'électricité contre 68 038 € de réalisé en 2022 et 25 000 € en gaz contre 21 358 € en 2022.

Les prévisions des dépenses du personnel tiennent compte de l'affectation d'une troisième ATSEM en maternelle.

Le montant des subventions allouées aux associations s'élève à 18 170 €.

Recettes :

Elles se répartissent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2023

CHAPITRES	BP 2023
013 – Atténuations de charges	5 000.00 €
70 – Produits des services	127 250.00 €
73 – Impôts et taxes	852 136.00 €
74 – Dotations et participations	660 942.28 €
75 – Autres produits de gestion courante	50 001.50 €
77 – Produits exceptionnels	7 360.00 €
002 – Résultat antérieur	237 476.03 €
76- Produits financiers	3.60 €
TOTAL	**1 940.169.41 €**

Chapitre 73 : la fiscalité locale

Les taux des taxes communales demeurent inchangés toutefois les bases servant de calcul ont été réévaluées de 7.10 % par l'Etat et le taux de la taxe foncière de RLV va passer de 0 à 2%.

La recette attendue est de 1 172 069 € soit 84 380 € de plus qu'en 2022.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Montant du Budget Primitif 2023 : 898 350.98 €.

Dépenses :

Les principales nouvelles opérations d'investissements financées en 2023 sont les suivants :

- Construction d'un nouveau restaurant scolaire :
  97 476 € (maîtrise d'œuvre) (subvention demandée 40 615 €)
- Rénovation du bâtiment de la mairie :
  45 546.60 € (subvention demandée 16 083 €)
- Construction d'un « street work out « Parc » (Plateforme de musculation :
  47 410.56 € (subvention demandée 31 606 €)
- Equipement en mobilier de l'Espace Sportif :
  14 939.03 €
- Aménagement de sécurité de la traversée de Targnat (2eme Tranche) :
  26 682 € (subvention obtenue 5 316 €)

Ce budget permettra également de clôturer financièrement l'opération du club-house -vestiaire du tennis.

S'y ajoute également des dépenses pour l'enfouissement des réseaux électrique et informatique, pour la modernisation de l'éclairage public et du stade pour un montant de 110 833.88 € en collaboration avec Territoire d'Energie 63.

Un remboursement de trop perçu de taxe d'aménagement d'un montant de 30 900 € s'ajoute aux dépenses d'investissement.

Recettes :

Les principales recettes d'investissement sont les suivantes :

- L'affectation du résultat de fonctionnement 2022 : 246 069.90 €
- Un virement de la section fonctionnement de 196 708.78 €
- Le Fonds de compensation de la TVA de 35 162.92 €
- Les Taxes d'Aménagement de 60 099.00 €
- Les subventions sur les opérations d'investissement : 163 663.22 €

****

CONCLUSION

Le budget 2023 s'inscrit dans une certaine stabilité et continuité des années précédentes, avec cependant une augmentation des recettes fiscales (taxes foncières) due à la réévaluation des bases de calcul par l'Etat ; celles-ci permettant entre autres de compenser l'augmentation des dépenses d'énergie : électricité et gaz, difficile aujourd'hui à évaluer avec précision

Notre capacité de désendettement qui est de 5.5 ans a retrouvé aujourd'hui un niveau des plus normal.

Le 18 Avril 2023.
Le Maire,
Jean-Pierre HEBRARD

MAIRIE DE SAINT-BEAUZIRE 63 (Puy-de-Dôme)